



# Grippe

## Qui devrait se faire vacciner contre la grippe ?

La grippe saisonnière, causée par des virus, est l'une des infections les plus fréquentes chez l'être humain et touche essentiellement les voies respiratoires. Des épidémies surviennent chaque année, en général entre décembre et mars. Les conséquences d'une grippe peuvent être graves, tout particulièrement pour les personnes âgées de 65 ans et plus, celles souffrant de maladies chroniques, les femmes enceintes et les nourrissons. Afin d'éviter des complications telles que pneumonies ou autres infections bactériennes, il est possible de se protéger contre cette maladie au moyen d'un vaccin.

La vaccination est recommandée aux personnes à risque, à leurs proches, au personnel de santé et autres professionnels en contact avec des personnes à risque, et à toute personne désirant éviter la maladie. La vaccination protège pour une saison seulement. Comme le virus de la grippe mute en permanence, elle doit être renouvelée chaque automne, de préférence entre mi-octobre et mi-novembre.

## Est-ce que la grippe peut être déclenchée par le vaccin ?

Non, le vaccin contre la grippe est composé de fragments de virus qui ne peuvent en aucun cas provoquer la maladie. Cependant, une personne vaccinée peut contracter la grippe ou avoir des symptômes grippaux. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Après la vaccination, il faut environ deux semaines pour que les défenses immunitaires se forment. Durant ce laps de temps, la personne peut attraper la grippe.
- Les symptômes d'un gros refroidissement peuvent être confondus avec ceux de la grippe. Les médecins eux-mêmes ne peuvent pas les distinguer sans effectuer des analyses.
- Des réactions post-vaccinales telles que fièvre, douleurs musculaires ou sentiment de malaise surviennent chez 5% des personnes vaccinées. Ces réactions sont dues à l'activation du système immunitaire par le vaccin. Elles ne doivent cependant pas être confondues avec celles de la grippe.

## La vaccination en pharmacie – en toute sécurité et sans complication

Dans plusieurs cantons de Suisse, les pharmaciens peuvent administrer le vaccin contre la grippe à condition d'avoir suivi la formation complémentaire requise. Cette prestation est fournie rapidement, simplement et en toute sécurité.

Profitez de l'offre de votre pharmacie et faites-vous vacciner après avoir bénéficié de conseils directement sur place.

Vous trouvez sur le site [www.vaccinationenpharmacie.ch](http://www.vaccinationenpharmacie.ch) la liste des pharmacies qui vaccinent.

Des informations sur la grippe saisonnière et les mesures de prévention recommandées se trouvent sur le site [www.sevaccinercontrelagrippe.ch](http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch).